

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur Albert GOFFART
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 18/pfd/153460
N/Réf : AVL/KD/WSL-2.3/s.346
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Avenue J.-F. Debecker, 10 – Parc de la villa Hannecart.
Abattage de quatorze arbres et réaménagement de l'étang.
Avis conforme (*Dossier traité par Mme C. Defosse – D.U. et M. M. Bouvin – D.M.S.*).

En réponse à votre lettre du 31 mars 2004, en référence, reçue le 5 avril, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 21 avril 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

Situation existante

L'ensemble est formé par le moulin de Lindekemaële et les terrains environnants, dans l'enceinte du parc du château Malou. L'étang est en forme d'arc de cercle, d'une profondeur de 1 à 1,50 m par rapport au terrain environnant. Ses berges très pentues sont consolidées par des pavés, intervention qui remonterait à plus d'une trentaine d'années. Le plan d'eau se réduit à une flaque de quelques m², ce qui semble traduire un problème d'étanchéité et/ou d'alimentation.

La berge extérieure de l'étang est plantée de symphorines, d'un gros et beau tilleul, de 3 frênes de 30 à 40 cm de diamètre et de jeunes érables sycomores issus de semis spontanés. Quant aux plantations de la berge opposée et de la partie interne de l'arc de cercle, elles se composent de 6 érables sycomores de 10 à 20 cm de diamètre et spontanés eux aussi, de 3 hêtres de 20 à 30 cm, 1 chêne de 30 à 35 cm, 1 sorbier des oiseleurs et un laurier-cerise mêlé d'un sureau noir spontané, ces deux derniers formant un massif arbustif. Seuls le tilleul, le chêne et un des frênes présentent un intérêt et un avenir.

Projet

Le projet porte sur l'abattage non pas de deux arbres mais de tous les arbres et arbustes situés à l'intérieur de l'arc de cercle formé par l'étang existant, soit quatorze sujets ; l'extension du plan d'eau à concurrence d'environ 4 fois la surface actuelle (l'étang en projet occupant toute la zone de pelouse en dépression) ; le reprofilage des berges en pente douce et la consolidation de leur base par des boudins de coco, de manière à ce qu'elles puissent être garnies d'une végétation herbacée composée d'espèces indigènes des roselières ; le réaménagement des chemins, à savoir leur revêtement par de la dolomie.

D'une part parce que l'étang existant est enfoui sous la végétation et réduit à l'état de sinécure ; d'autre part parce que sa remise en état s'inscrit dans la réhabilitation de la vallée de la Woluwe entre la rue de la Station et l'avenue Debecker et que, de surcroît, elle est favorable au développement de la vie sauvage liée aux zones humides, la CRMS estime que le projet est à soutenir dans son principe.

Toutefois, en raison de l'accroissement important de la surface de l'étang et de sa forme, le projet dépasse de loin une simple restauration. S'agissant d'un site classé, il est difficile d'y souscrire d'emblée sans une étude historique ou, au minimum une documentation iconographique pertinente (étang, pigeonnier,...).

Enfin aucune indication précise n'est fournie sur un des aspects essentiels du projet, à savoir l'alimentation de l'étang. En effet, la note de motivation précise que celui-ci serait alimenté par le marais du Struykbeek dont on sait que le niveau a été relevé de 45 cm pour des raisons diverses d'ordre hydraulique. Or, le projet ne contient pas la coupe indispensable à cet égard (perpendiculaire à la coupe A-A'), assortie d'un nivellement précis, permettant de se rendre compte si le niveau du marais est effectivement à même d'alimenter l'étang. D'après la coupe A-A', la profondeur de l'étang projeté ne serait que de 80 cm, ce qui paraît insuffisant pour garantir un plan d'eau permanent, c'est-à-dire même en période d'étiage.

En conclusion, si la Commission peut souscrire au principe de réaménagement de l'étang Hannecart, elle ne peut souscrire au projet lui-même en raison de lacunes importantes relatives à son fondement historique et à des aspects techniques essentiels. Elle demande également qu'un itinéraire d'accès au chantier et de circulation du charroi, au départ de l'avenue J.-F. Debecker, soit étudié pour la période couvrant les travaux.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. STEGEN
Vice-Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.